

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

Rapport d'enquête publique

AUTRES PIÈCES JOINTES

**Comptes rendus d'entretiens additionnels à ceux présentés
dans le PV de synthèse**

**3^{ème} Plan de Protection de l'Atmosphère
de l'agglomération grenobloise**

Commission d'enquête

Président : Yves MARCELLIN

Membres titulaires :

Alain CHEMARIN

Gilles DU CHAFFAUT

Michel PUECH

Henri VIGIER

Jean-Louis PRESSE

Gabriel REY



20 juin 2022 - 29 juillet 2022

Décision n° E22000048/38 du Tribunal administratif de Grenoble du 13 avril 2022

Arrêté préfectoral n° 38-2022-XXXX du XX juin 2022

Le dossier présente pages 3 à 11 :

- 1) Lettre du Préfet de l'Isère aux maires des communes du PPA3
- 2) Article du Dauphiné Libéré
- 3) Message Facebook
- 4) Sites conseillés par ATMO
- 5) Compte-rendu visite GEM relative au projet People Fab
- 6) Analyse des réponses des collectivités
- 7) Analyse des réponses des Communautés de Communes
- 8) Compte-rendu de la visite à la Chambre d'Agriculture
- 9) Charte entre riverains, producteurs de noix et organisations professionnelles
- 10) Compte rendu de la visite des nuciculteurs du CING et SEMURA
- 11) Compte-rendu de la visite au syndicat du BTP

Il complète les pièces jointes du Procès Verbal de Synthèse, (selon l'extrait de sommaire ci-dessous de l'annexe 1)

Erreur ! Signet non défini.

le présent dossier présente pages 3 à 10 :

- 12) Lettre du Préfet de l'Isère aux maires des communes du PPA3
- 13) Article du Dauphiné Libéré
- 14) Message Facebook
- 15) Sites conseillés par ATMO
- 16) Compte-rendu visite GEM relative au projet People Fab
- 17) Analyse des réponses des collectivités
- 18) Analyse des réponses des Communautés de Communes
- 19) Compte-rendu de la visite à la Chambre d'Agriculture
- 20) Charte entre riverains, producteurs de noix et organisation professionnelle
- 21) Compte rendu de la visite des nuciculteurs du CING et SEMURA
- 22) Compte-rendu de la visite au syndicat du BTP



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Grenoble, le **24 JUIN 2022**

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

L'enquête publique concernant le 3ème plan de protection de l'atmosphère Grenoble Alpes Dauphiné se déroule du lundi 20 juin 8h au vendredi 29 juillet à 12h. Ce nouveau plan s'étendra sur un territoire de 297 communes et prévoit au total 32 actions visant à réduire les émissions de polluants dans l'air.

Compte tenu de la période de cette enquête publique, une attention particulière a été portée sur l'information du public afin que ce dernier ait connaissance de l'organisation de cette enquête et qu'il puisse y répondre en nombre. A cette fin, le registre dématérialisé permet, avec une grande souplesse, de recueillir les observations et avis directement en ligne sans contrainte horaire ou géographique. Ce registre, ainsi que l'ensemble du dossier d'enquête, sont disponibles pendant toute la durée de l'enquête au lien suivant :

Dans ce contexte, je vous propose, en tant que collectivité concernée par le PPA, de prévoir un relai spécifique de cette information auprès des citoyens de votre territoire, via les canaux dont vous disposez et qui vous sembleront appropriés. A cette fin, je vous transmets, notamment un exemple d'article à adapter pouvant être publié sur le site internet de votre collectivité, ainsi qu'un tweet pré-rédigé que vous pourrez également adapter pour les diffuser sur vos réseaux sociaux. Dans ce cadre, je vous invite tout particulièrement à diffuser les dates et horaires des permanences prévues par la commission d'enquête sur votre territoire ou sur une commune voisine (cf. liste en annexe). Ces permanences constituent en effet des moments privilégiés lors desquels les citoyens pourront échanger directement avec un des membres de la commission d'enquête et faire part de l'ensemble de leurs questions sur ce projet de PPA3.

Je vous remercie par avance pour les suites que vous donnerez à ma demande et vous invite, pour toute question complémentaire, à solliciter l'équipe projet du PPA de Grenoble à l'adresse suivante :

ppa@ppa.grenoble.fr

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Préfet

Laurent PREVOST

PJ : exemple d'article et de tweet

Liste des destinataires in fine



ISÈRE

Pollution de l'air : exprimez-vous !

Jusqu'au 29 juillet, chaque habitant de 297 communes iséroises est invité à s'exprimer sur le troisième plan de protection de l'atmosphère (2022/2027) qui doit être approuvé à l'automne. L'objectif : poursuivre la baisse des émissions de polluants dans tous les secteurs. Et prendre conscience qu'on en est tous (plus ou moins) responsables.

1 Un PPA, à quoi ça sert ?

La pollution de l'air (aux particules fines) est responsable de 4 400 morts en région Auvergne-Rhône-Alpes chaque année. Le plan de protection de l'atmosphère (PPA), le troisième pour Grenoble depuis 2006, fixe une feuille de route pour les secteurs institutionnels, industriels, agricoles et tous les habitants, pour améliorer la qualité de l'air. Il permet de piloter et coordonner les actions au niveau local. Avant d'être adopté, il est soumis à une enquête publique qui se déroule du 20 juin au 29 juillet (lire ci-dessous).

2 Qui est concerné ?

297 communes, dont 50 nouvelles, rentrent dans ce PPA. Grenoble et sa proche agglomération ne sont pas les seules concernées par la pollution, même si elle y est plus prégnante qu'ailleurs pour certains polluants. Bonne nouvelle : les deux précédents PPA ont fonctionné et réduit considérablement la pollution (de -40 à -65%). En revanche, l'ozone, favorisé par le réchauffement climatique, est en hausse (+13%) et touche quasiment tout le département, avec des incidences fortes sur la santé mais aussi le rendement agricole.

Pour ce qui est du Nord-Isère, le plan grenoblois n'intègre pas la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône ni le territoire voisin de Vienne Comadreu Agglomération, deux secteurs qui sont, en revanche, concernés par le PPA de l'aggloméra-



Le territoire grenoblois fait partie des zones dont la pollution a exposé la France à une condamnation par le Conseil d'État et à un contentieux avec l'Europe. Photo Le D/L/B.V.

3 Pourquoi il faut un troisième PPA ?

D'abord parce que, malgré la diminution de la pollution, elle a toujours des effets sanitaires désastreux, à court terme lors d'épisodes de pollution (de -40 à -65%). En revanche, l'ozone, favorisé par le réchauffement climatique, est en hausse (+13%) et touche quasiment tout le département, avec des incidences fortes sur la santé mais aussi le rendement agricole. Pour ce qui est du Nord-Isère, le plan grenoblois n'intègre pas la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône ni le territoire voisin de Vienne Comadreu Agglomération, deux secteurs qui sont, en revanche, concernés par le PPA de l'aggloméra-

tion lyonnaise qui mène également une enquête publique actuellement.

4 Quels sont les objectifs ?

D'ici 2027, le territoire devra respecter les ambitions du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques et se rapprocher des seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), autrement plus exigeants mais conformes aux impacts sanitaires. Selon les polluants et ces normes sanitaires de l'OMS, ce sont cette fois entre 62 et 95% des Sud-Isérois qui sont encore concernés par une surexposition. Le PPA est constitué de 17 décrets couvrant 32 actions à développer sur la période. Mais les collectivités de communes ou la Métropole peuvent aller plus

loin et se fixer des objectifs plus ambitieux encore que la feuille de route tracée par ce PPA. La préfecture prévient : « Les objectifs de ce plan doivent être atteignables et mesurables. »

5 Moins de voitures et interdiction des cheminées à foyer ouvert

Deux éléments seront « contraignants » pour les Isérois : d'abord la ZFE qui interdira aux véhicules individuels les plus polluants de circuler dans les communes du cœur de Métropole (les Crit'Air 5 sont interdits le 1^{er} janvier prochain, puis les Crit'Air 4 en 2024 et Crit'Air 3 en 2025). Ensuite, et c'est nouveau, les cheminées à foyer ouvert, responsables prioritaires de la pollution aux particules fines, seront interdites au plus tard en 2027.

Jean-Benoît VIGNY

ISÈRE

Animation : appel à la grève ce jeudi



En décembre à Grenoble, un mouvement de grève avait été lancé pour dénoncer la précarité des métiers de l'animation. Ce jeudi, juste avant les vacances d'été, les syndicats demandent une négociation sur la convention de l'animation. Photo Archives

Ce jeudi, plusieurs syndicats (*) appellent à la grève nationale des salariés de l'animation et de l'éducation populaire. Violaine Vulliet, du syndicat Sud Collectivité territoriale 38, indique les raisons de ce mouvement. Un rassemblement est prévu à Grenoble à 14 heures, place Félix-Poulat.

Dans quel contexte s'inscrit cette grève ?

« Récemment, les chiffres sont sortis, ils indiquent qu'il y a 25% de jeunes en moins formés au Bafa. Les employeurs ont donc en plus de mal à trouver des animateurs. Nous interpellons les pouvoirs publics pour une réelle revalorisation des salaires et une reconnaissance professionnelle de ces métiers de l'animation. »

Ces deux revendications expliquent les problèmes de recrutement ?

« Oui, ce sont des freins car les postes proposés sont essentiellement précaires, il y a très peu de temps pleins ou, s'ils le sont, ce sont des contrats d'engagement éducatif où les jeunes sont payés au forfait journée et non à l'heure. Dans la conjoncture actuelle, avec l'inflation que l'on connaît, ces forfaits paissent indécents, largement en dessous du Smic. Une journée en colonie, au minimum, c'est 24 €, soit 1 € de l'heure. Les collectivités ont augmenté ces forfaits journaliers mais en moyenne, dans l'agglomération, les animateurs sont payés 40 € pour une journée de 10 heures. Et puis, les pou-

voirs publics considèrent que ces métiers ne sont accessibles qu'aux mères de famille ou aux jeunes étudiants. On ne reconnaît pas les vrais professionnels qui s'engagent sur le long terme en tant qu'animateurs pour éduquer les enfants en toute cohérence avec les parents et l'école. »

Cette situation vous paraît-elle d'autant plus regrettable que le besoin d'animateurs est important ?

« Oui, les besoins sont là. Les colonies de vacances sont reparties cet été, les structures sont complètes, mais elles sont obligées de bloquer des effectifs par manque d'animateurs. Ces métiers n'ont pas été valorisés pendant des années parce qu'il y avait du monde. Aujourd'hui, on se rend compte que les animateurs apportent autre chose dans l'éducation des enfants et qu'ils ne sont pas là pour faire de la garderie. »

Qu'attendez-vous de ce mouvement ?

« On espère être reçu pour faire entendre nos revendications et obtenir sur le plan national une négociation réelle sur la convention de l'animation pour arriver à des statuts de vrais travailleurs et pas seulement de bénévoles défrayés. »

Propos recueillis par Céline FERRERO

(*) CGT Educ Pop38, Asso Solidaires 38, CGT Territoriaux 38, Sud Collectivité territoriale 38.

PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE 2022-2027

LES HUIT TERRITOIRES DU PPA GRENOBLE ALPES DAUPHINÉ

LES POLLUANTS CONCERNÉS

- Particules fines PM10 et PM2.5. Émises par le chauffage, le trafic routier et l'industrie.
- Le dioxyde d'azote NO2. Émis majoritairement par le trafic routier.
- Le dioxyde de soufre (SO2). Émis par le chauffage, le trafic routier et l'industrie.
- L'ozone (O3). Polluant "secondaire".
- Les "composés organiques volatils" (COV). Issus des vapeurs d'hydrocarbures et de solvants divers.

LES OBJECTIFS

- Industrie.** Réduire les émissions de particules et de dioxyde d'azote des installations de combustion.
- Résidentiel.** Réduire l'impact du chauffage au bois sur la qualité de l'air ; limiter les utilisations de solvants et autres produits d'entretien émetteurs de COV.
- Agriculture.** Réduire les émissions du secteur agricole.
- Mobilité et urbanisme.** Poursuivre et amplifier les mesures visant à diminuer la circulation routière. Réduire la pollution liée au trafic grâce aux Zones à Faibles Émissions (ZFE).



Laurent Prévost, préfet de l'Isère. Photo Le D/L/B.V.

Laurent Prévost, préfet de l'Isère, est tenu à un devoir de réserve en période d'enquête publique. Mais il rappelle : « Le document du troisième PPA a fait l'objet d'un long travail de préparation. Au travers d'une trentaine de fiches actions, d'une quinzaine de défis qui touchent les compartiments de la vie économique et des citoyens, c'est notre feuille de route qui est tracée pour la réduction des émissions de polluants et une meilleure protection de la qualité de l'air que nous respirons. » Il décrypte également : « Le PPA comprend un ensemble de mesures qu'il faudra déclinier dans les six ans qui viennent. Certaines touchent à la modification des pratiques, d'autres à des mesures réglementaires pour la circulation, le mode de chauffage de l'industrie, même si les industriels ont déjà fait de gros efforts les années passées. » Il invite « le plus grand nombre de citoyens à aller sur le site de la préfecture pour contribuer à la fin de l'élaboration de ce plan en donnant leur avis au titre de l'enquête publique. »

J.B.V.



Le conte musical Pierre et le loup était joué par un orchestre de La Fabrique opéra sous la direction de Patrick Soullot. Photo 27^e BIM.

GRENOBLE Un spectacle pour les familles des soldats de montagne

Samedi 25 juin, à Alpeexpo, à Grenoble, un spectacle était proposé aux familles des militaires de toutes les unités de la 27^e brigade d'infanterie de montagne ainsi qu'aux partenaires soutenant la 27^e BIM. Plus de 600 personnes ont ainsi assisté à la représentation du célèbre conte musical Pierre et le loup par un orchestre de La Fabrique opéra sous la direction de Patrick Soullot. Des enfants ont même pu monter sur la scène à la fin du spectacle pour tenir à leur tour de diriger les musiciens.

Ce spectacle était la première réalisation financée par le fonds de dotation des troupes de montagne au bénéfice des familles des chasseurs alpins et de tous les soldats de montagne. Un fonds qui rassemble les amis des troupes de montagne afin de financer des projets concrets et de contribuer à faire rayonner les valeurs des troupes alpines. Pour Hervé Fitte, le président de ce fonds, « en finançant le spectacle de Pierre et le loup et le goûter pour les enfants, le fonds de dotation des troupes de montagne a souhaité être au service des soldats en leur délivrant un message de reconnaissance à eux et leurs familles. »

Publication facebook de GAM



Métropole de Grenoble
Page Facebook

Durée totale : 1 avr 2019 – 5 juil 202

Métropole de Grenoble

Publié par [Guillaume Rossetti](#) · 2 h ·

...

// 🌿 PARTICIPATION QUALITE DE L'AIR 🇫🇷 // L'enquête publique sur le projet de troisième Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Grenoble Alpes Dauphiné est en cours jusqu'au vendredi 29 juillet 2022 à 12h. Les citoyens peuvent contribuer à cette enquête de diverses manières :

- ▶ Sur le registre d'enquête publique disponible à la DREAL Isère et dans 29 mairies (lieux et horaires : <https://bit.ly/3y1fkKS>)
- ▶ Par correspondance adressée au siège de l'enquête (DREAL Isère)
- ▶ Sur le registre dématérialisé : <https://bit.ly/3yJ8TFP>
- ▶ Et par courrier électronique : ppa-grenoble-alpes-dauphine@mail.registre-numerique.fr

⚠️ Pour rappel, le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) est un outil réglementaire opérationnel destiné à améliorer la qualité de l'air que nous respirons, réduire les risques de la pollution sur notre santé et sur l'environnement. Il concerne l'industrie, le résidentiel tertiaire, les mobilités, l'urbanisme et enfin l'agriculture.



728

Personnes touchées

17

Interactions

↓ -2,7x plus faible

Score de diffusion

Booster la publication

4

1 partage

J'aime

Commenter

Partager

Plus pertinents ▼

Commenter en tant que Métropole de ...

La sélection est sur Les plus pertinents, certains commentaires ont donc peut-être été filtrés.

Sites d'information conseillés par ATMO

§§

Pour la visualisation cartographique des concentrations de polluants vous pouvez utiliser ce lien : <https://diagnostic.atmo-auvergnerhonealpes.fr/indicateurs-standards/cartes/carto>

Pour les autres points,

- L'Ozone :
 - <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/article/quest-ce-que-lozone>
 - <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/article/les-polluants-de-lair>

- Mobil'air : <https://mobilair.univ-grenoble-alpes.fr/>
 - Vous pouvez retrouver la présentation des principaux résultats dans cette vidéo (à partir de 28") : <https://www.youtube.com/watch?v=S7C30MxACxo>

Compte rendu visite Chambre d'Agriculture 38

Le 11 juillet 2022

§§§

Etaient présents MM André COPPARD Vice-président de la CA

Yves MARCELLIN Président de la Commission

Henri VIGIER CE en charge de l'Agriculture

M. COPPARD nous indique que les actions du PPA3 en vue d'améliorer la Qualité de l'Air pour le thème de l'Agriculture ont été proposées à la DREAL par la Chambre (à l'exception de l'augmentation des surfaces en bio).

Il demeure toutefois que sans budget correspondant aux dites actions, elles seront difficiles à mettre en œuvre.

En matière d'épandage, la tendance est d'enfourer davantage mais pour cela il faut soit du matériel spécialisé (problème de coût de remplacement) soit effectuer des passages supplémentaires dans un délai bref pour incorporer (ce qui n'est pas bon car génère plus d'émission de CO²) et n'est pas toujours possible si la culture est en place.

Le message doit progressivement passer que l'efficacité de l'apport est meilleure lorsque l'azote est directement en contact avec les racines. Cela permet de diminuer les doses et donc d'améliorer la rentabilité. Accessoirement les émissions d'ammoniac diminuent.

Tout repose donc sur la sensibilisation et la motivation du monde agricole (y compris les lycées agricoles) vis-à-vis de la qualité de l'air, ce qui n'est pas encore le cas. Une crainte de taxe sur l'azote pourrait éventuellement accélérer le processus vertueux...

La Chambre d'Agriculture ne dispose pas pour l'instant de budget spécifique pour développer cette formation.

Le Plan Régional Ozone est peut-être une source de financements. La nouvelle PAC pourrait également comporter des possibilités...A voir

Concernant l'action qui propose de passer de 9% à 20% de terres en culture bio, M. COPPARD estime cela totalement irréaliste compte tenu des problèmes de débouchés actuels (et des retours vers de l'agriculture traditionnelle). De plus, en agriculture bio les apports d'engrais azotés se font sous forme organique susceptible de générer encore plus d'ammoniac. Or la qualité de l'air n'est pas une contrainte dans le cahier des charges des cultures bio.

Concernant les brûlages, M. COPPARD regrette que les pouvoirs publics ne proposent pas d'alternatives.

En résumé un certain scepticisme quant à la réalisation des actions prévues dans le PPA.

S'il y a diminution des émissions d'ammoniac dans les années à venir, ce sera essentiellement la conséquence de la diminution des cheptels...ce qui n'est pas forcément une bonne chose !

La Chambre d'Agriculture doit émettre ces réserves dans une prochaine contribution transmise au Registre numérique.

Charte signée avec les nuciculteurs

§§

Les agriculteurs s'engagent notamment à :

- Respecter les mesures de protection des personnes vulnérables (arrêté du 30 juin 2016) ainsi que l'interdiction de pulvérisation par vent de force supérieure à 3 sur l'échelle de Beaufort
- Sur la première rangée seules les méthodes de lutte alternatives seront autorisées.
- Sur les 50 premiers mètres en bordure des lieux habités, hors première rangée, seuls les produits phytosanitaires autorisés en agriculture biologique pourront être pulvérisés. En conséquence, Les produits phytopharmaceutiques de synthèse ne sont pas autorisés sur ces 50 premiers mètres.
- Sur demande du (des) riverains(s), l'agriculteur s'engage à envoyer un sms à chaque intervention, si possible la veille du traitement. Le sms précisera : la cible du traitement, créneau horaire, le nom du ou des produit(s) commerciaux.
- Respecter des contraintes supplémentaires liées aux traitements, si nécessaire et répondre aux interrogations des habitants.

> Les OPA s'engagent à :

- Fournir la liste des produits autorisés et leurs caractéristiques auprès de Noix Nature Santé
- Assurer le lien auprès des exploitants en cas de différends après avoir saisi par Noix Nature Santé
- Promouvoir la charte auprès des agriculteurs

> Noix Nature Santé a des obligations visant à :

- Maintenir un dialogue apaisé entre les agriculteurs et les riverains en sollicitant si besoin les OPA, les collectivités
- Saisir une cellule de médiation en cas de différends entre les riverains et les agriculteurs
- Encourager les changements de pratiques en les relayant auprès des riverains

> Les élus s'engagent à :

- Prendre en considération la protection des riverains pour les nouvelles constructions, sans pénaliser l'activité agricole
- Saisir une cellule de médiation en cas de différends entre les riverains et les agriculteurs
- Diffuser la fiche rédigée par les OPA sur la liste des produits autorisés

> Les riverains s'engagent à :

- Faire preuve de civisme (respect de la propriété privée et non récolte des fruits)
- Entrer en contact avec les agriculteurs en cas de questionnements

Compte rendu visite de Nuciculteurs

§§§

MM Christian Nagearaffe du CING et SENURA

Et M Ghislain BOUVET Conseiller agricole à la Chambre d'Agriculture 38

Dans un premier temps la question des traitements phyto sanitaires a été examinée. Il apparaît que la Charte de bon voisinage mise en place en 2019 a été une bonne chose. Il a permis aux riverains de se parler avec les agriculteurs et souvent de mieux se comprendre. Il fallait en effet expliquer que les traitements étaient la conséquence des différents ravageurs essentiellement le carpocapse et la mouche du brou.

Il s'agit de produits de moins en moins puissants, ce qui, en fonction des conditions climatiques, peut nécessiter plusieurs passages. Globalement, il y a moins de pesticides répandus.

Toutefois du fait des aspersion sur des arbres en haute tige, il y a nécessairement une diffusion dans l'air.

Sauf quelques cas particulier la charte est suivie et il y a moins d'incidents avec les riverains qu'à une époque antérieure.

Il est rappelé que les pesticides ne sont pas concernés pour l'instant dans le PPA et que seul l'épandage d'engrais azotés est pris en compte car il peut poser des problèmes à cause de la transformation de l'azote en ammoniac.

Sur ce plan il a été indiqué que, du fait de la diminution des élevages, l'essentiel des apports d'engrais se fait sous forme minérale. Un apport de fond NPK en février mars, suivi en général de deux apports d'azote (en moyenne 100 unités en trois fois). Il n'y a plus d'apport d'urée sous forme liquide. (Ce qui est plutôt une bonne chose vis-à-vis de la diffusion d'ammoniac).

Les apports se font par centrifugation des granulés car il n'y a pas d'incorporation possible compte tenu du couvert végétal.

Les quelques apports organiques, sous forme de fumier solide, sont réalisés par épandeur à hérisson et ne peuvent également être enfouis.

En résumé il n'y a pas d'améliorations des pratiques envisageables afin de diminuer la perte en ammoniac.

L'irrigation est souvent nécessaire. Elle se fait par micro aspersion.

Un problème demeure, c'est celui de **l'élimination des tailles et des arbres morts**. Il n'y a pas suffisamment de broyeurs, ce qui peut entraîner des brûlages. Ce fut particulièrement le cas lors de la tempête de 2019 où 50000 arbres furent par terre. Des dérogations de brûlages furent alors demandées et obtenues faute d'autres solutions.

C'est pourquoi il paraîtrait souhaitable de pouvoir bénéficier d'aides à l'équipement de broyeurs, particulièrement pour des CUMA. En effet un broyeur dont le coût moyen est d'environ 35000 euros, n'est utilisé que peu de temps et il n'y a pas d'urgence. C'est donc typiquement du matériel qui peut être collectif et qui diminuerait fortement les brûlages.

Enfin, les nuciculteurs ont insisté sur les avantages de cette culture, y compris dans le domaine de la qualité de l'air, puisque l'on cherche à développer les plantations d'arbres :

- Végétalisation importante d'arbres à hautes tiges à fort pouvoir de stockage du CO²
- Abaissement de la température du sol grâce à l'ombre et au couvert végétal (25° contre 45 à 50° sur les chaumes actuellement).

Compte-rendu de réunion GEM

date : vendredi 8 juillet

lieu : GEM, labo GEM innov , 142 rue des Martyrs Grenoble

Participants: Delphine Gatti-Urweiller, responsable des Innovation à GEM

Henri Vigier

Gilles du Chaffaut

Dans un premier temps nous avons présenté le rôle de la Commission ainsi que l'enquête publique en cours sur le Plan de Protection de l'atmosphère de Grenoble, autant d'éléments qui paraissaient inconnus à notre interlocutrice.

GEM a une branche « innovation » très active, l'innovation étant l'un des marqueurs de l'école.

Il y a 3 ans, dans le cadre de la chaire « Territoires en transition » a été montée sur un cycle de 3 ans, une recherche « académique et active », avec le soutien financier de Geodis (du groupe la Poste) et de Bouygues notamment et l'appui de la ville de Grenoble . Ce projet avait pour but de tenter de monter un business model autour de la qualité de l'air-sujet qui semble ne pas présenter un problème pour la population- alors qu'il en constitue bien un.

Le projet n'ayant pu être mené à bien , malgré l'intérêt de certaines entreprises (par exemple la start-up « Plume Lab »), GEM s'est orientée vers la constitution d'un « People Fab », autour de deux entreprises , Engie et le Crédit Agricole apporteurs de fonds, et le soutien technique du cabinet « International Mozaik » : il s'agit d'essayer de déterminer les populations qui seraient prêtes à changer de comportement , dans deux domaines, la mobilité et le chauffage au bois (en gros les adeptes de la sobriété et les tenants de solutions techniques) Sont associés au projet la Métro , Grenoble, le Rectorat et Atmo notamment, sous forme d'ateliers. Le projet doit s'achever fin 2022.

Il résulte de leur analyse sur la Qualité de l'Air que les populations, même directement concernées, ne sont pas sensibilisées. Les conséquences sur la santé ne sont pas suffisamment connues. Les gaz à effet de serre préoccupent de plus en plus les jeunes car leurs effets sur le dérèglement climatique sont d'ores et déjà visibles. Ce n'est pas encore le cas pour les polluants atmosphériques.

Il ne semble pas y avoir dès à présent de business-model possible dans ce domaine.

On peut s'interroger sur le fait que, malgré des intervenants communs sur les deux sujets (en particulier ATMO et la Ville) les deux démarches PPA 3 et People Fab se sont ignorées superbement, travaillant en « silos »...

Les coordonnées du registre numérique ont été indiquées en suggérant l'intérêt de faire connaître leurs travaux à travers une contribution...

Compte rendu d'entretien Fédération du BTP – 20 juillet 14h30/16h

Avec Messieurs

CONVERSO Bertrand -président de la fédération BTP de l'Isère

ROY Emmanuel chargé de mission technique et fiscal

CALVI Jérôme chargé de mission environnement

Commission d'enquête : Yves Marcellin et Alain Chemarin

Après une présentation des actions Industrie /BTP, il s'est avéré que le BTP- dont les acteurs sont aussi des citoyens- se considèrent comme en avance et proactif sur les exigences du PPA3 en matière d'équipements et de pratiques.

Nos interlocuteurs nous disent qu'il y a longtemps que les actions du PPA3 sont appliquées dans les carrières, sur les routes et les chantiers. Nota : une limite d'émission de poussière de 0,35g/M2/an en valeur glissante au lieu de 0,5g nécessitera des systèmes de mesure adaptées. Et ce critère paraît applicable dans les carrières fixes qui fonctionnent toute l'année. Cependant une grande partie des concassages se fait maintenant sur les chantiers, mais de manière discontinue sur l'année, afin de limiter les impacts du transport.

Les mesures préconisées sont déjà appliquées et n'appellent pas d'autre commentaire de la part de nos interlocuteurs.

Par contre la discussion a vite dérivé sur les problèmes posés par le **calendrier ZFE**. La profession du BTP est parfaitement d'accord sur les objectifs et a proposé depuis plusieurs années qu'un très gros effort financier soit fait pour passer directement au critère 2 pour tous ses véhicules. Une flotte se renouvelle en 14 (Bull)/17ans (Poids lourds) pour une durée d'amortissement de 7 ans (étude du CERC Auvergne Rhône Alpes, l'observatoire régional de la filière construction, sur 800 entreprises). Il était proposé de faire le renouvellement sur la durée d'amortissement du matériel susceptible d'être labellisé en critère 2 (gros effort de la part des entreprises). Si l'État avait suivi en temps voulu ce serait effectif dans le calendrier proposé pour ce type de matériel, notamment pour les camionnettes des artisans. Aujourd'hui c'est compliqué et on est très en retard : à ce jour en France, seul 1% du parc VUL + Poids lourd serait à considérer en tant que véhicules propres.

Le système de dérogation prévu est inadapté et concerne seulement 30% des véhicules du BTP.

Pour les autres véhicules, - gros engins et camions - il n'y a pas sur le marché d'alternative au Diesel. Le gaz nécessite de développer un réseau de stations d'approvisionnement, ce qui va nécessiter un délai... et quand on parle de gaz on se pose la question de l'approvisionnement dans les temps qui viennent, sachant que la production de biogaz pose d'autres problèmes en termes de quantité et d'acceptabilité. Enfin, avec la crise et les tensions liés à la situation internationale, un camion commandé aujourd'hui sera livré en 2024. Le système dérogatoire devra aller au minimum jusqu'à 2030... sinon chute du volume de travaux dans le périmètre de la ZFE. Les réponses à ces arguments sont faites par l'État en termes de moyens de contrôle et de sanctions !

Nos interlocuteurs du BTP constatent un décalage entre les services de l'État et certains élus sur ces points, ces derniers ayant davantage le sens de la réalité du terrain (Ils ne semblent pas inclure ceux de Grenoble dans cette catégorie !).

En conclusion, le BTP partage les objectifs du PPA mais pas la méthode et le planning pour y arriver en ce qui concerne la ZFE.